

La meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas!

Conseils pour réussir son Audit Logement et ses primes Habitation :

- Bien choisir son auditeur en demandant plusieurs offres :
 - Comparer le prix et le délai pour la réalisation du rapport d'audit
 - Choisir un auditeur Logement agréé par la Région Wallonne.

N.B. : L'accès aux primes Habitations s'effectue sur base du formulaire de demande de prime Travaux et des annexes techniques.

- En cours de chantier, rassemblez les documents essentiels à votre demande de prime Travaux :
 - Factures et devis détaillés poste par poste
 - Photos démontrant l'effectivité des travaux
 - Annexes techniques complétées, après travaux, par l'entrepreneur ayant réalisé les travaux
 - Pour certains travaux, des attestations ou documentations techniques doivent être jointes (Voir annexe technique)
- Avant l'envoi de votre dossier à l'Administration, rendez-vous dans l'un des 16 Guichets Energie Wallonie pour en vérifier la complétude.



Un audit Logement, c'est quoi ?

Réalisé par un auditeur agréé par la Wallonie, l'audit Logement dresse le bilan détaillé de la performance énergétique, de la sécurité et de la salubrité de votre habitation. En tenant compte de vos projets, l'auditeur propose une liste de recommandations personnalisées, tant d'un point de vue technique (mise en oeuvre, équipement...) que d'un point de vue économique (gains générés, primes Habitation...). Les travaux sont organisés de manière à ce que la rénovation soit bien pensée et cohérente.

L'audit Logement est un outil préalable et indispensable à l'obtention des primes Habitation. Bien qu'il soit payant, cet outil ouvre également le droit à une prime pour l'audit en lui-même.

La mission de l'auditeur s'arrête à la remise et à l'explication du rapport d'audit de base. Toutes les tâches visant à établir les documents d'exécution ou de suivi de chantier ne font pas partie de sa mission.



Lorsque vous effectuez vos travaux, veillez à vous entourer de professionnels compétents pour leur conception et leur réalisation. N'hésitez pas à demander conseil à votre auditeur au préalable.

L'audit Logement

Étape indispensable pour améliorer votre logement et obtenir les primes Habitation

Editeur responsable : Annick Fourmeaux - Dépôt légal : D/2023/11802/188



Besoin d'informations complémentaires ?



Il y a au moins 10 bonnes raisons de faire un audit

PARCOURONS-LES ENSEMBLE !

1

Votre audit Logement, c'est l'outil fondamental pour réaliser des économies d'énergie importantes. Grâce à des choix bien orientés, votre facture énergétique va diminuer!
Il est également le passage obligé pour l'obtention des primes Habitation.

2

Votre audit est établi par un expert: tous les auditeurs Logement ont suivi une formation spécifique sanctionnée par un examen et ils exercent leur mission en toute indépendance. La liste des auditeurs Logement agréés est reprise sur le site : energie.wallonie.be

3

La mission de l'auditeur est d'évaluer la salubrité, la sécurité et la performance énergétique de votre bâtiment. Il définit la situation existante et propose une situation projetée (label A) avec toute une série de travaux à réaliser pour y parvenir. Ces travaux sont hiérarchisés pour une rénovation cohérente.

Vous n'êtes pas obligés d'aller au bout des recommandations. Vous n'êtes pas obligés de réaliser les travaux dans l'ordre préconisé par l'auditeur Logement. Vous pouvez demander une ou plusieurs primes dans l'ordre souhaité. La conformité des installations gaz et électrique est une obligation préalable à toute demande de prime.

Lorsque l'auditeur Logement a recommandé des travaux liés (isolation et salubrité) sur une même paroi, la demande de prime devra être introduite pour l'ensemble de ces travaux liés.

4

L'auditeur établit une synthèse et une comparaison entre la situation existante et la situation projetée, en fonction de votre projet de rénovation.

L'auditeur priorise les pistes de rénovation et dégage un scénario et une «feuille de route» pour votre rénovation.

5

Votre auditeur vous présente personnellement votre audit. A cette occasion, il vous remet une brochure qui explique de façon claire les recommandations qu'il vous propose ainsi que les primes auxquelles vous avez droit.



6

Maisons unifamiliales, appartements, immeubles à appartements, avec l'audit, tout type de logement peut être analysé..



7

A votre demande, l'auditeur Logement peut réaliser un certificat PEB du logement. Celui-ci est obligatoire en cas de vente ou de mise en location.



Validité = 7 ans
pour les primes



Validité = 10 ans

8

L'auditeur vous renseignera les diverses primes Habitation régionales, activables en fonction des travaux proposés dans votre rapport d'audit. Des primes existent pour la réalisation d'un audit en Wallonie.



! Les primes évoluent chaque année. Renseignez-vous sur energie.wallonie.be ou aux **Guichets Energie Wallonie**

9

En améliorant la qualité énergétique de votre logement, non seulement vous augmentez votre confort et vous diminuez votre impact sur l'environnement mais vous vous associez aussi aux efforts mondiaux pour limiter l'effet de serre.



10

L'audit Logement est au coeur et un des fondements de la Stratégie Walloreno. Cette stratégie vise à diminuer les émissions de gaz à effet de serre de nos habitations de 80 à 95% d'ici 2050 (par rapport à 1990) et détermine les moyens et outils pour y parvenir.

**WALLO
RENO**